

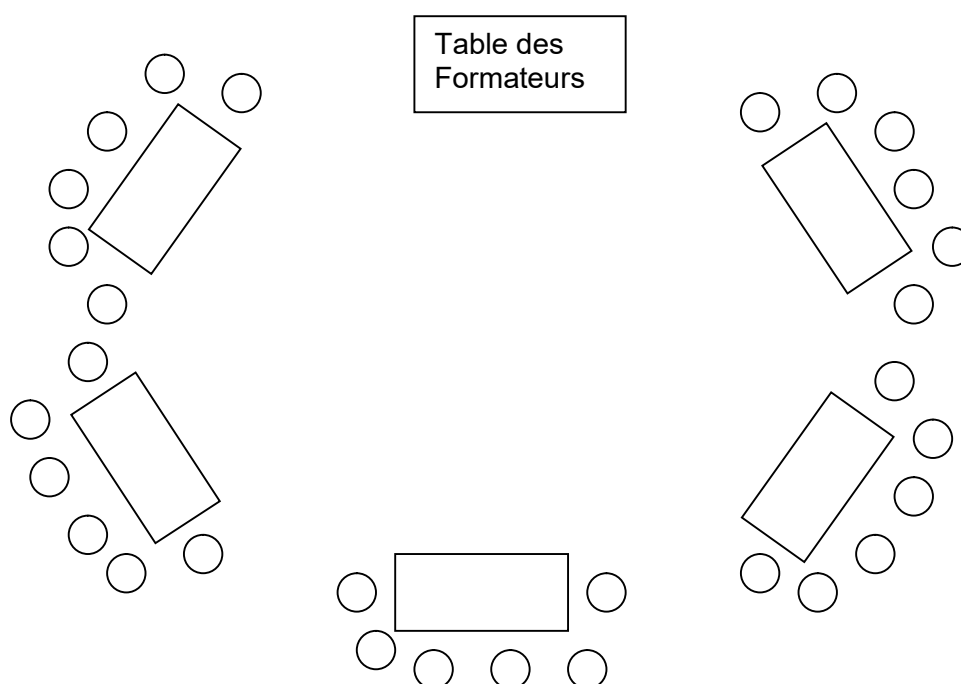
Objectif :

Permettre aux participants de réfléchir sur des « cas pratiques » et réalistes, en situant la réglementation comme un élément de support important à connaître, mais non comme une condition exhaustive de sécurité.

Modalités :

Les stagiaires sont installés par petits groupes dans une même salle. L'installation doit permettre tantôt une réflexion en petit groupe, tantôt un échange collectif.

Exemple d'installation :



Chaque petit groupe reçoit un « cas » différent à traiter pendant 15 minutes environ. Les membres du groupe doivent alors répondre à deux questions :

- 1°) en tant qu'animateur, que faites-vous ?
- 2°) d'après vous, que précise la réglementation ?

A l'issue des 15 minutes, chaque groupe, par le biais d'un porte-parole, présente son « cas » aux autres stagiaires, ainsi que les réponses qu'ils ont apporté.

Après la présentation de chaque situation, le formateur suscite un débat plus collectif en permettant ainsi aux autres de réagir à la solution proposée par le groupe qui a planché dessus.

Pour clore ce petit débat, le formateur indique ce que précise la réglementation.